

Fonds intercommunautaire pour LEADER

Témoignage : Quentin Charbonnier, LEADER Beaujolais Vert

Mise à jour : Février 2016

<p>Quelle était la situation-problème pour les projets ou les porteurs de projets ?</p>	<p>Différents projets privés étaient éligibles au programme LEADER mais ne trouvaient pas de cofinancement public permettant de débloquer ce fonds européen.</p> <p>En parallèle, le Beaujolais Vert animait une dynamique auprès de petites communes notamment sur l'énergie (audits énergétiques). Ces communes voulaient aller jusqu'à la concrétisation, c'est-à-dire financer les travaux.</p>
<p>Pouvez-vous décrire la solution qui est en place actuellement, et/ou l'état d'avancement de la réflexion ?</p>	<p><u>Sur la précédente programmation :</u></p> <p>Un fonds intercommunautaire a été testé pour le LEADER précédent. Doté initialement de 300 000 euros, il avait été abondé par les 4 Communautés de communes du territoire (au prorata du nombre d'habitants) et par le Conseil Général. Une convention a été signée entre les différents protagonistes et a permis qu'une seule Communauté de Communes verse la subvention au projet, et se fasse ensuite rembourser par les autres.</p> <p>Projets financés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 11 communes sur de la rénovation énergétique. ➤ 4 projets de coopération (2 privés, 2 collectivités locales). ➤ 1 coopérative d'agriculteurs sur la fourniture de la restauration collective (investissement matériel de 16 600 euros). <p><u>Sur le futur programme LEADER :</u></p> <p>La réflexion est en cours entre les collectivités et le Conseil général.</p> <p>Orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail en amont pour être plus efficace et opérationnel dès le début, et cadrer les aspects administratifs et techniques : demande unique et instruction unique (Communauté de Communes + CG + LEADER), remontée rapide vers le CG pour paiement rapide. ➤ Orienter prioritairement sur petits projets privés associatifs, et petits projets publics (petites communes) ➤ Critères plus cadrés qu'actuellement. ➤ Communication globale LEADER <p>Ces différentes idées sont actuellement rediscutées suite au changement de majorité au Conseil Départemental et l'adoption de la Loi NOTRe.</p>

<p>Quelles solutions avez-vous écartées auparavant ?</p>	<p>Pour les communes sur les dossiers énergétiques, une aide globale LEADER avait été envisagée pour minimiser l'ingénierie et le traitement de dossiers : cela n'a pas été possible car comme il y avait plusieurs bénéficiaires, il aura fallu reverser les subventions européennes, démarche qui n'était pas légale dans ce cadre-là.</p>
<p>Dans une posture de transfert de votre expérience, que diriez-vous des : avantages et inconvénients de la solution que vous avez mise en place ? étapes incontournables pour mettre en place cette solution ?</p>	<p><u>Avantages :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nous avons obtenu de la flexibilité - une fois que chacun sait qui fait quoi et comment les autres fonctionnent, les orientations de porteurs de projet se font mieux <p><u>Inconvénients :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maîtriser le fonctionnement de tous les acteurs concernés (Communauté de Communes, CG, GAL, ASP) prend du temps et est complexe. Cela consiste à faire connaître et faire accepter à chacun les règles des autres. - maintenir tout le monde au même niveau d'information demande de l'énergie. <p><u>Etapas :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Etre au fait de comment chacun fonctionne 2) Faire reconnaître une personne par tous comme l'interlocuteur (pour transversalité) 3) Les règles du jeu sont arrêtées juridiquement, gravées dans le marbre.
<p>A quels autres freins vous attaquez-vous en ce moment ?</p>	<p>Nous réfléchissons à des avances de trésorerie pour des associations qui ont des projets, voire des garanties pour des prêts bancaires.</p>

Contact :

Quentin CHARBONNIER
Animateur - Gestionnaire Leader Beaujolais Vert
Syndicat Mixte du Beaujolais
Tél. : 04 74 05 06 60
Portable : 06.08.04.15.90
leader@pays-beaujolais.com
www.pays-beaujolais.com



AUVERGNE – Rhône-Alpes



Cap Rural est cofinancé par l'Union européenne